

# SAINTE ADRESSE

L'Expression de la  
Gauche Plurielle

## Pour Tous

4 rue des Phares 76310 Sainte Adresse

☎ 02 35 46 07 68

OCTOBRE 2004 N° 9

2001,2004; nous sommes à mi mandat(1) et proposons dans ce numéro 9 un mini bilan sur:

**SOLIDARITE:** le retour à l'équité avec la réactualisation à 15%, à partir de 2005, de l'abattement à la base de la taxe d'habitation, en vigueur depuis plus de 30 ans avant 2002, et ramenée à 10% cette année là.

**URBANISME:** L'évolution avec un nouvel équilibre, locatif et résidentiel, à 50/50 sur le terrain de l'E.N.M.M.

**SECURITE** routière avec les aménagements de voirie et le carrefour de la Broche à Rôtir.

Les élus de Sainte Adresse Pour Tous ne pratiquent pas une opposition systématique et leurs propositions(Solidarité et Urbanisme) d'abord rejetées par la majorité municipale se retrouvent désormais dans des actes

Notre action, fidèle à notre programme proposé en Mars 2001 n'a donc pas été inutile

Les élus de SAPT

J.Delonglée, R.Bourdais, J ChDufait

(1) mais le Gouvernement envisage de reporter les municipales en début 2008 en raison des scrutins Présidentiels, Législatifs et Sénatoriaux de 2007.

La logique voudrait que les municipales aient lieu en 2007, avant les sénatoriales



### LE RETOUR DE L'EQUITE .....OU RETOUR SUR UNE FAUTE

En 2004, la CODAH a décidé une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (la TEOM). La TEOM est calculée sur le Foncier pour les propriétaires qui la répercutent sur les charges locatives de leurs locataires éventuels .

**CONSEQUENCE :** À Sainte Adresse, le taux d'imposition passe dès 2004 de 4,97 à 5,72% du Foncier soit une augmentation de 15,09%.

Pour **compenser partiellement** ce prélèvement supplémentaire, le Conseil Municipal du 25 juillet a rétabli à 15% à **partir de 2005**, l'abattement à la base de la Taxe d'Habitation que la majorité municipale seule avait fixé à 10% en mars 2002 malgré notre vigoureuse et constante opposition.

En 2002, Monsieur Le Maire annonçait une **augmentation de 15€** (passage de l'abattement de 15 à 10%) annonce fautive; **la réalité: 30 €**

En 2005, retour à la case départ (10 à 15%) la **récupération** annoncée porte sur **31 €** prouvant par la même que **l'annonce de 2002 était trompeuse.**



CHERCHEZ L'ERREUR

La différence allait indûment au département, environ **137 000 euros sur 3 ans**, et la majorité municipale n'ignorait pas que les dionysiens paieraient un impôt qui ne servirait pas à leur commune !

Outre que la méthode choisie, contre notre avis, pénalisait les foyers les plus modestes (jusqu'à + 36% d'augmentation de la T.H) un modèle d'inéquité, les élus majoritaires la justifiaient comme un acte de " solidarité" et de "responsabilisation" de nos concitoyens !!

Lors des débats, les élus de Sainte Adresse Pour Tous proposaient une autre méthode moins onéreuse de 10% et plus pour les plus modestes et de manière dégressive pour les fortes valeurs locatives, et pas un euro n'allait au département :

**Le retour à 15% en 2005, issu du vote du 25 juillet constitue pour la majorité municipale une opportunité de revenir à l'équité, dont se réjouiront nos concitoyens qui n'oublieront pas que le choix de 2002 a injustement et inutilement soustrait de leurs budgets près de 137 000 Euros au profit du département.**

-Injustement parce que c'était inéquitable,

-Inutilement parce que ce n'est pas aux élus municipaux d'augmenter les impôts départementaux,

-Et que penser du fait que la méthode choisie était plus onéreuse pour tous les foyers, que notre proposition ?

**L'EQUITE est de retour en 2005...dont acte. Devrions nous croire que notre rôle d'opposition constructive a rencontré un écho favorable ?**

**NB** le fait que le département soit depuis Avril à majorité de gauche ne change en rien notre position

## L'URBANISATION DU TERRAIN DE L'E.N.M.M , UN CADRE DE VIE PARTAGE

Partagé parce que les logements locatifs et résidentiels en accession seront à 53/47, et c'est nouveau à Sainte Adresse. Sur 117 logements, 62 seront locatifs(38 appartements 24 pavillons), 55 appartements en accession à la propriété

Notre ville à caractère résidentiel, n'a pas vocation à exclure de fait les salariés, les anciens dionysiens et/ou leurs enfants aux revenus modestes qui ne peuvent s'offrir des logements en accession à 3000 € (20 000 f le mètre carré).

En 2002 le projet initial de la majorité municipale, **qui avait fort justement préempté le terrain**, était d'attribuer seulement 24 pavillons en locatif, et 93 logements en accession à la propriété.

Ce choix que nous avons contesté en 2002, a pu être remis en cause à la faveur d'une loi votée sous le gouvernement JOSPIN, qui affecte une partie de la collecte du 1% logement à une association dont le rôle est de faciliter l'équilibre de l'habitat (locatif/résidentiel) et la mixité sociale (foyers à revenus modestes et supérieurs) Cette mesure concerne les 38 appartements locatifs.

Le patrimoine constitué(38) est cédé après 15 ans aux caisses de retraites complémentaires des salariés du privé (AGIRC, ARCO,) garantissant ainsi le système de retraite par répartition.

Nous avons à l'époque préféré un projet BOUYGUES qui proposait lui, 36 logements locatifs dans 2 petits immeubles avec ascenseurs, plus favorable aux foyers modestes et plus équilibré.

Le questionnaire que nous avons adressé à 400 foyers du plateau en Septembre 2002 avait reçu en retour 100 réponses (on peut les consulter), dont vous avez ci dessous le résultat avec notre commentaire de l'époque.

### RESULTATS DU QUESTIONNAIRE AMENAGEMENT DU TERRAIN DE SPORT DE LA MARINE MARCHANDE

#### EN SEPTEMBRE 2002

Le cahier des charges retenu par la municipalité prévoit 20 logements locatifs (H.L.M) minimum, le reste en accession à la propriété

Sachant que la loi impose 20% de

logements locatifs (H.L.M.) :

Auriez vous souhaité que la construction soit uniquement

Résidentiel → →

Les réponses se répartissent en % comme suit /	
OUI	NON
<b>74%</b>	26 %

#### VOISINAGE

Par rapport à  **votre futur voisinage**, votre préférence va à du pavillonnaire en accession → →

<b>92.5 %</b>	7.5 %
---------------	-------

#### EN CE QUI CONCERNE LES LOGEMENTS LOCATIFS H.L.M

Votre préférence va à du petit collectif intégré dans l'ensemble avec aménagements( ascenseurs, modulables )permettant d'accueillir à la fois des jeunes, des personnes à mobilité réduite, des familles → →

<b>83 %</b>	17 %
-------------	------

#### NOTRE VOTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2002 :

**Nous abstenions sur le choix du projet PRONIER, préférant le projet BOUYGUES qui offrait plus de possibilités aux foyers modestes, actifs, jeunes ou retraités.**

Plus que l'accession à la propriété, **le locatif est garant du renouvellement de la pyramide des âges**, de l'activité du groupe scolaire comme de l'activité commerciale.

Evolution 1980, 1990, 1999, par tranche d'âge. **Une population vieillissante :**

Ages	0 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	65 à 7 ans	74 et +
Evolution 1999/1990	- 1 %	- 4 %	+ 2,5 %	+ 1 %	+ 2 %
1999/1980	- 3 %	- 7 %	+ 3,5 %	+ 4,8 %	+ 2 %

*Chacun peut constater que la formule, imposée par la loi de 2001, permettra d'accueillir à la fois des foyers modestes et les habitants du quartier qui le souhaitent pourront y trouver un meilleur confort et des conditions d'accès, adaptées pour les plus anciens, et la possibilité pour les jeunes d'accéder à un cadre de vie apprécié dont ils ne doivent pas être écartés.*

### AU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE : UNE ADJOINTE "REMERCEE"

La presse locale l'a relaté, Madame RAUD paye sa candidature au scrutin sénatorial sur une liste qui ne convenait pas à Monsieur Le Maire de Sainte Adresse.

Notre déclaration sur le sujet au Conseil Municipal du 29 septembre :



➡ "L'action locale de Madame RAUD et de l'équipe du Comité d'Animation Dionysien qu'elle animait a été saluée à maintes reprises par Monsieur Le Maire sans qu'on s'inquiète de la nuance politique qui était la sienne.

Le retrait de ses délégations résulte d'une décision politique, pas au sens général d'une politique municipale, mais politicienne en ce qu'elle remet en cause son libre choix de citoyenne exercé à l'occasion d'une élection à caractère national.

Vous avez à plusieurs reprises Monsieur Le Maire affirmé que "Ensemble pour Sainte Adresse" était une liste d'intérêts communaux à l'exclusion de toute autre appartenance.

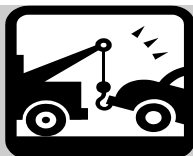
Cette décision est d'autant plus surprenante que vous avez vous même lors de l'élection présidentielle puis de l'élection régionale choisi de faire évoluer vos sympathies politiques.

Le choix de Madame Raud, comme les vôtres sont tout à fait respectables, et nous n'avons pas à les juger

Aujourd'hui les masques tombent, un adjoint dionysien ne peut exercer son libre choix citoyen lors d'un scrutin national, sauf s'il soutient la majorité nationale UMP.

Nous n'avons pour notre part jamais cru à l'apolitisme affiché d'une action publique, cette péripétie malheureuse pour Madame Raud dont nous saluons l'action, en est une preuve vivante."

## LE CARREFOUR DE LA BROCHE : AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE



### La position de Sainte Adresse Pour tous

A l'occasion du projet d'aménagement du jardin de La Poste en parking et du carrefour de la Broche, Sainte Adresse Pour Tous a recueilli à la sortie des commerces et sur les marchés, 250 signatures de dionysiens qui "refusaient la disparition du jardin paysager, l'aménagement de la sortie du parking" prévus à l'époque route d'Octeville.

Lors du Conseil Municipal du 10 mai 2004 nous déclarions: "Ce projet ne correspond pas aux besoins de stationnement du commerce local, il manque d'envergure et d'ambition; la préemption des entrepôts Morisse (devenus le Restaurant des Arcades Portugaises) constituait la bonne réponse ". Nous nous abstenions sur le marché des travaux.

Coût des travaux: **320 000 € HT** soit **2 100 000 F**, sans l'aménagement paysager.

Si l'on considère que les aménagements du jardin ont mobilisé l'entreprise 1 mois sur 2 (juillet) et que le coût en représenterait 1/3 du total (?), les **3 places** de stationnement gagnées reviennent à **35 500 €** soit 233 000 F l'unité !

#### Comparaison :

Les **entrepôts Morisse** coûtaient **90 000 €** à l'achat, et **permettaient 15 places et pas seulement 3**

Les **137 000 €** indûment versés au département (voire page 1) auraient payé une bonne partie de ce parking de 15 places.

Les travaux terminés, espérons que la situation des commerces de proximité s'en trouvera améliorée, mais à un coût prohibitif et sans garantie de succès.

Une offre de stationnement conséquente, c'est une des réponses aux difficultés du commerce de proximité mais aussi à des conditions de circulation améliorée. L'approximation est toujours chère surtout quand elle oublie les évolutions prévisibles à court terme de l'augmentation du trafic de transit.

### ROCADE NORD ET ENQUETE PUBLIQUE



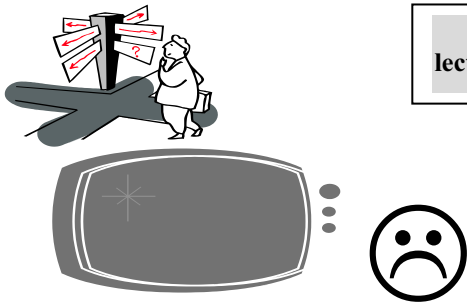
Avant la construction de la Rocade Nord, les riverains et citoyens concernés par le projet étaient invités à donner leur avis.

Sainte Adresse Pour Tous s'est manifesté auprès du Commissaire Enquêteur demandant que soient prises en compte les nuisances collatérales inévitables, qui naîtront pour Sainte Adresse, de la mise en service en 2006/2007:

-Augmentation importante de la circulation de transit au carrefour de la Broche, comme sur l'axe Dollemard Jean Bart Plateau (bruit, pollution, sécurité routière)

-Incidence sur le commerce de proximité (stationnement plus difficile)

PROPOSITION -Nécessité de mettre en place une liaison transport en commun adaptée, en l'absence de solution d'infrastructure routière nouvelle et techniquement envisageable pour écouler le trafic de transit dans Sainte Adresse.



**LES INTERROGATIONS DE MONSIEUR SAINT DENIS**  
lecteur attentif de la presse bien informée. de préférence au petit écran

**Vous aimez le Coca Cola ?**

Selon Monsieur LE LAY, PDG de TF1: "A la base, le métier de TF 1 c'est d'aider Coca Cola par exemple à vendre son produit. Pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible. Ce que nous vendons à Coca Cola, c'est du temps de cerveau disponible "

(Extrait d'un ouvrage intitulé: "Les dirigeants face au changement")

Il fallait le dire!! Nous sommes " des temps de cerveau disponibles "

Le zapping est autorisé, il est sûrement possible de trouver ailleurs des écrans qui font appel à l'intelligence ou qui éveillent les neurones.

La morale de cette histoire : " Avec TF1 Coca Cola boit du petit lait et tous les deux font leur beurre"



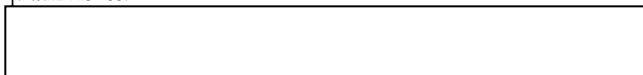
**LE PRET A TAUX ZERO**  
**LE FERONT- ILS ?**

Ce dispositif est destiné à aider les familles modestes à acquérir leur logement ;(94 000 prévus en 2004; 950 000 depuis 1995). Le gouvernement Raffarin envisage de supprimer ce dispositif qui constitue souvent l'apport personnel des foyers modestes à la construction. Le dispositif supprimé serait remplacé par un crédit d'impôt pendant 7 ans, alors que le prêt à taux zéro est remboursable après tous les autres crédits.

Pour de sordides calculs budgétaires, le gouvernement fait des économies (200 millions d'euros) sur le dos des plus modestes.

Ceux qui ont peu auront moins, mais les investisseurs immobiliers bénéficient d'avantages fiscaux (De Robien, Besson), il est prévu d'alléger l'impôt sur la fortune, d'amnistier les contribuables qui ont choisi l'étranger pour échapper à l'impôt !

Par les temps qui courent, on ne prête qu'aux riches.



2 500 000 demandeurs d'emploi

1 000 000 de contrats à durée déterminée

600 000 salariés intérimaires

En Seine Maritime 26 000 "bénéficiaires du R.M.I.", 1 200 000 en France.

Selon la DARES, Direction de l'Animation de la Recherche et des Statistiques:

330 000 entreprises soit 10 millions de salariés sont passés aux 35 heures.

Soit ceux qui ont un travail gagnent plus, soit on partage le travail et on embauche.

La productivité moyenne horaire des salariés français est nettement supérieure à celle des américains, de l'Allemagne et du Royaume Uni.

A la question "Réclamez vous un assouplissement des 35 heures?" J.M. Folz PDG de Peugeot Citroën répond "Clairement non, et pourtant j'ai été l'un des patrons les plus hostiles aux 35 heures"

J. Chirac, octobre 2003 "On ne peut plaider pour le dialogue social et avoir une logique brutale" ou encore " la réduction du temps de travail représente un progrès social qui ne peut être remis en cause sous prétexte d'idéologie"

Paroles en 2003 masquées en 2004 par les déclarations tonitruantes du candidat challenger déclaré qui propose une société de "libertés", dure avec les faibles, douce avec les forts.



Un décret

**PENSIONS DE REVERSION**  
**DANGER !**

publié au Journal Officiel du 25 août prévoit une " modification des règles de calcul des pensions de réversion". Cette modification à l'initiative du Ministre de la Santé et de la "Protection Sociale "(Mr Douste Blazy) vise à économiser sur les droits des conjoints survivants, actuellement 2,3 millions, essentiellement des veuves.

Dans ce projet, la pension de réversion pourrait être supprimée en fonction des ressources du ou de la bénéficiaire, présents et à venir.

A partir du 1 juillet 2006 le montant de la retraite mensuelle d'un conjoint survivant (réversion comprise) ne pourrait dépasser **1240 € !**  
**( 8133 F)**

Vous avez remarqué : décret du 25 août; les mauvais coups se font en catimini, Merci Monsieur le Ministre de la "Protection Sociale". Heureusement, les unions confédérales de retraités veillaient. A suivre.....